

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES SCRUTINS

COLLÈGE DES AUTRES PERSONNELS

SCRUTIN DES 12 et 13 FEVRIER 2019

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote du Collège le 14 février 2019

Date de proclamation des résultats : Jeudi 14 février 2019

A - Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	2
Inscrits	86
Votants	38

Taux de participation (Votants / Inscrits)	44,19%
--	--------

Suffrages à déduire	6
---------------------	----------

Total des suffrages exprimés	32
------------------------------	-----------

Quotient électoral	16
<i>(suffrages exprimés / nombre de sièges de titulaires à pourvoir)</i>	

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
BIATSS ensemble	32	2	0	0	2
Total	32	2	0	0	2

B - Attribution des sièges et proclamation des élus :

	Elu
BIATSS ensemble	M. Olivier BOULIN
	Mme Severine DELEPIERRE

Fait à Dijon, le 14 février 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Les membres du Comité Electoral Consultatif,


